



RENAULT LE MANS

Mardi 2 juillet 2019

Réunion du 1^{er} CSE pour notre établissement

Puisque les élections sont passées, l'ensemble des élus composant le Comité Social et Economique (ex CE) était convoqué mardi 2 juillet 2019 à 14h30 pour élire le Secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier et le trésorier adjoint du nouveau CSE.

Cette convocation avait aussi pour objet d'élire les Représentants de proximité (Rprox) présentés par chaque organisation syndicale en fonction des sièges obtenus.

Pour rappel, la CGT a obtenu 7 Rprox sur les 22 sièges à pouvoir.

Si certains croyaient à une surprise concernant « l'alliance », il n'y en a pas eu !

Respectueuse du choix démocratique des salariés, les élus CGT n'ont pas présenté de candidat au poste de secrétaire du CSE. Car quoi qu'on en dise, les salariés de l'établissement ont majoritairement voté pour les candidats CFE-CGC, et c'est à notre sens à cette organisation syndicale que revient le poste de secrétaire du CSE. *(Rappelons au passage que lors des derniers mandats, alors que la CGT était 1er syndicat majoritaire sur l'usine, les syndicats CFE-CGC et CFDT s'alliaient et s'opposaient à laisser tout élu CGT assumer ce rôle).*

Pour ce qui est des postes de secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint nous avons présenté des candidats CGT compte tenu de notre poids électoral, de notre place de 1^{ère} organisation dans le 1^{er} collège et de 2^{ème} organisation tous collèges confondus, mais ces candidats n'ont recueilli que les voix des élus CGT.

Bien que 3^{ème} organisation syndicale du site, la CFDT obtient elle les postes de secrétaire adjoint et de trésorier adjoint. **Les salariés apprécieront leur sens de la démocratie !**

Alors que quelques voix s'élevaient pour dire que parmi les nouveaux élus CFDT tous ne souhaitent pas reconduire l'alliance avec la CFE-CGC, **tous les élus CFDT ont voté d'une seule et même voix pour l'alliance !**

Pour ce qui est des représentants de proximité, voici ci-dessous la répartition des élus CGT Rprox par zone.

ZONE	Elus Rprox CGT
FF-GG-JJ	CHEVEREAU Alexandre - HELLEC Sébastien
EE-HH	MEZIERE Stéphane
Fonderie	GAUDIN Steeve
BB-Y-R	HARREAU Mathieu
DLI (Logistique)	HUARD Marie Pierre
DME Tertiaire-Qualité-	BLOT Eric (2 ^{ème} collège)

Au regard des règles applicables au CSE que la direction a présentées, il est clair que la prise de conscience doit s'opérer rapidement chez les salariés...

La prise en compte de leurs attentes et revendications ne sera réelle que si et seulement si leur implication va de paire avec l'intervention des élus.

Quelques points à retenir après les élections !

Au-delà des résultats des élections professionnelles de Juin 2019, nombreux sont les salariés (et dans toutes les catégories du personnel) qui portent un regard critique sur l'organisation du vote tel qu'ils l'ont vécu à l'occasion de ce dernier scrutin. Par ce tract, nous voulons faire écho à leurs légitimes réclamations.

Le respect de stricte neutralité de l'employeur n'a pas entièrement été respecté !

Comme le stipule la loi, il est interdit à l'employeur ou à ses représentants d'employer un moyen quelconque de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale.

Cela a valu quelques écrits de notre part à la direction pour dénoncer les moyens mis en œuvre par certains membres de la hiérarchie ou du comité directeur de l'usine visant à faire la promotion des syndicats CFE-CGC et CFDT.

Suite à cela, le Directeur des Ressources Humaines de l'usine nous a répondu avoir fait un rappel à l'ordre à l'ensemble de la ligne hiérarchique.

L'envoi des codes n'a pas toujours fonctionné !

Force est de constater que des salariés en arrêt de travail ou tout simplement en congés au moment des élections se sont trouvés dans l'impossibilité de voter car ils n'avaient pas reçu leurs codes.

Interpellée sur le sujet par notre syndicat, la direction minimise ces dysfonctionnements alors que les salariés concernés étaient en arrêt depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines pour les uns ou que la prise de leurs congés avait été largement anticipée pour les autres. C'est donc tout à fait anormal que ces salariés aient ainsi été privés de leur droit de vote. La direction dira qu'ils pouvaient se déplacer pour voter à l'usine... pas si simple quand on se trouve à plusieurs centaines de kilomètres de chez soi.

Pareillement, des apprentis qui étaient en pleine période d'examen n'ont pas reçu leurs codes.

Les enveloppes nominatives ont posé question !

Sur ce point, nous pouvons dire que beaucoup de salariés se sont interrogés sur l'aspect nominatif des enveloppes attribuant à chacun son identifiant et son mot de passe pour voter. Beaucoup, ayant voté ou non nous ont remonté que la méthode n'inspirait pas confiance.

Chez certains même, le doute s'est carrément installé ! A savoir, que si les identifiants et mots de passe étaient nominatifs, la direction pouvait selon eux savoir ce qu'ils avaient voté.

Pour la CGT, le système électronique du prestataire Europe Elections semblait plutôt bien verrouillé d'après ce qui nous avait été présenté, mais nous ne pouvons pas rejeter l'idée que ce mode d'attribution des codes ait été de nature à repousser certains électeurs.

Espérons que la direction et toutes les organisations syndicales de l'établissement tiendront compte de ces remarques du personnel pour exiger du prestataire de procéder autrement dans 4 ans !

Des salariés ont voté mais leur vote n'a pas été pris en compte !

Après consultation par nos soins des listes d'émargements, il s'avère que des salariés se sont effectivement déplacés pour voter, qu'ils ont signé la liste d'émargement mais pour autant le relevé des votes électroniques les fait apparaître comme non votants.

Interpellée là encore par notre syndicat, la direction nous répond que les salariés concernés ont dû faire une erreur dans la validation de leur vote.

- Cela démontre bien que le système n'est pas à l'abri d'une source d'erreur par le simple oubli d'un clic à un moment donné.
- Rien ne nous prouve aussi que le système n'a pas subi de « bug » ou de dysfonctionnement au moment de l'enregistrement du vote de ces salariés.

Ces différents points étayant les réserves que notre organisation syndicale a eu raison de formuler sur le procès-verbal clôturant ces élections. A partir de ce constat nous avons la possibilité de saisir le tribunal pour demander l'annulation des élections. A notre avis, une telle intervention ne modifierait pas les résultats, pire même notre organisation syndicale pourrait enregistrer une baisse de son poids électoral par la démotivation du personnel (Actifs et DA) appelé à revoter.

Conscients de ces risques, notre syndicat a choisi de seulement dénoncer ces dysfonctionnements.